Image not found or type unknown

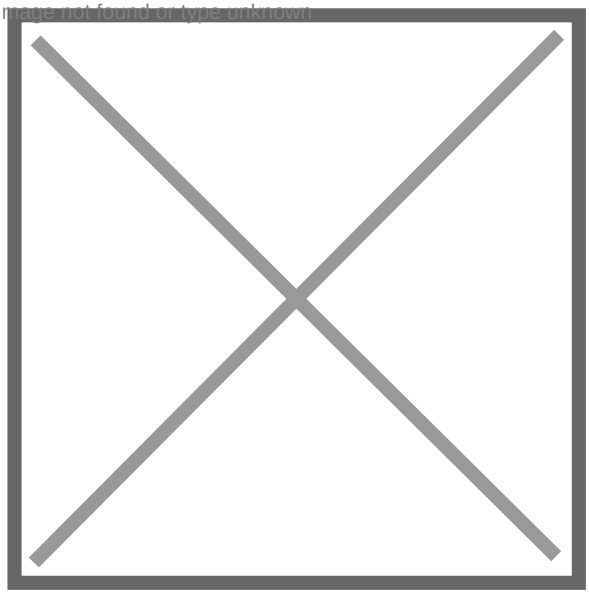

Inapte au travail quelle consequence

Par **katrine0511_old**, le **25/10/2007** à **14:34**

bonjour je me permet de vous ecrire pour m'informer un peux sur mon avenir,,, je travail comme ouvriere de production depuis le 04/12/1998 en cdi pour une entreprise dans l'automobile,, en janvier 2006 j'ai eu des problemes de tendinite au niveau de l'epaule et du coude droit,,, a ce jour ce probleme persiste malgré une operation de l'epaule,, j'ai obtenu la maladie professionelle,, apres consultation du medecin conseil chef qui a decider de consolider mon dossier donc m'envoyer travailler,, j'ai pris rdv avec le medecin du travail... entre temp j'ai un probleme de hanche qui sera operer en debut d'année donc station debout impossible,, le medecin de travail ma mise inapte temporairement 15jour dans la fabrication car aucune place n'es disponible pour moi!! ce qui va certainement me conduire vers un licenciement,, voila donc pourriez vous me dire ce que j'ai comme droit,, si chui licencier quelle sera ma prime de licenciement enfin quelque details qui m'aiderai lors de mon entretien avec mes superieur?? merci beaucoup d'avance bonne journée

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés